

# LION ANNONCE LE LANCEMENT DU LION5, UN CAMION DE POIDS MOYEN ENTIÈREMENT ÉLECTRIQUE

5/3/2023

- Lancement du Lion5 100 % électrique, véhicule de choix pour la livraison du dernier kilomètre et plus encore, dont les fonctionnalités de poids nominal brut du véhicule (PNBV) regroupent celles des classes 5 et 6 ;
- Un poids nominal brut combiné (PNBC) maximum de 30 000 lb et une charge utile maximale de 12 500 lb ;
- Équipé de blocs-batteries LionBatterie de 800 V fabriqués par Lion ;
- Une autonomie de conduite jusqu'à 200 milles (environ 320 km) ;
- Un chargement à 80 % en une heure et demie ;
- Une option de configuration tronquée permet un passage aisé de la cabine à n'importe quel type de carrosserie appropriée ;
- Une interface de prise de force électrique (ePTO) fournissant jusqu'à 32 kW de courant haute tension, permettant ainsi des adaptations de la carrosserie.

ANAHEIM, Calif., le 3 mai 2023 /CNW/ - La Compagnie Électrique Lion (NYSE : LEV) (TSX : LEV) (« Lion » ou la « Société »), chef de file dans la fabrication de véhicules moyens et lourds entièrement électriques, a annoncé aujourd'hui le lancement du Lion5, un camion de classe 5 entièrement électrique, alimenté par les nouveaux blocs-batteries LionBatterie de 800 V conçus et fabriqués par Lion.

Ce lancement a eu lieu lors de l'Advanced Clean Transportation (ACT) Expo, l'un des plus grands événements mettant de l'avant les technologies les plus sophistiquées liées au transport non polluant et disponibles sur le marché.

Lion y a présenté, en avant-première, son tout premier Lion5, dont la charge utile maximale peut atteindre 12 500 lb et dont la production est prévue d'ici la fin de l'année.

« Chez Lion, nous avons toujours été convaincus de la nécessité de trouver le meilleur moyen de servir les flottes tout en préservant l'environnement, et le Lion5 en est l'exemple le plus récent. La conception et les performances de ce camion 100 % électrique et innovateur vont certainement redéfinir la façon dont nos clients répondent aux besoins de leur flotte commerciale », a déclaré Brian Piern, chef des affaires commerciales de Lion Électrique. « C'est grâce au succès du Lion6 qu'aujourd'hui nous sommes en mesure de présenter notre plateforme de nouvelle génération, le Lion5, le parfait véhicule pour les livraisons du dernier kilomètre et plus encore et équipé pour la toute première fois avec le LionBatterie, des blocs-batteries conçus et fabriqués par Lion », a-t-il ajouté.

## Le Lion5 100 % électrique défie la classe 5 par son innovation

De la conception de la cabine à l'architecture électrique en passant par la technologie du châssis, le Lion5 est idéalement équipé pour répondre aux besoins du marché. Ce nouveau camion commercial à châssis entièrement électrique présente les fonctionnalités requises d'un véhicule de classe 5, tout en offrant les configurations d'un véhicule de classe 6, dont le PNBV (poids nominal brut du véhicule) se situe entre 19 500 lb et 26 000 lb. Qu'il nécessite une capacité de charge utile, une capacité de remorquage ou les deux, le Lion5 a une puissance de 315 chevaux, un couple de 2 360 lb-pi et peut être équipé d'un PNBC (poids nominal brut combiné) allant jusqu'à 30 000 lb.

Offrant une conduite et une maniabilité sans pareilles, grâce à son centre de gravité bas, de la répartition équilibrée du poids entre l'avant et l'arrière, à sa conception surbaissée et basculante, à l'emplacement des blocs-batteries LionBatterie ainsi qu'à son système de suspensions indépendantes aux 4 roues et à l'auto-régulation du niveau retrouvé sur certains modèles disponibles, le Lion5 offre une expérience inégalée qui plaira tant aux chauffeurs qu'aux passagers. Pour plus de sécurité et une gestion optimale de la traction, le Lion5 est équipé d'un contrôle électronique de stabilité (ESC), d'un système antipatinage, d'une aide au démarrage en pente et d'un différentiel à glissement limité.

À l'avant, la cabine du Lion5, très spacieuse (96 pouces de large) et tout spécialement conçue pour être stationnaire, présente une configuration tronquée facilitant le passage entre la cabine et n'importe quel type de carrosserie appropriée. Pour ce qui a trait à la sortie du véhicule, Lion a conçu les marches de manière qu'elles soient immédiatement visibles depuis le siège du conducteur ou du passager lorsque leur porte respective est ouverte. Pour augmenter la sécurité et simplifier les montées et descentes du camion, différents modèles de suspensions indépendantes et adaptables sont offerts, qui sont dotés d'une fonctionnalité programmable permettant d'abaisser le véhicule de 3 pouces lors de l'ouverture de la portière.

Le Lion5 a été conçu pour s'adapter à n'importe quel type de carrosserie appropriée. Les carrossiers-constructeurs ont accès à 4 kW de basse tension et jusqu'à 32 kW de haute tension lorsque les véhicules sont équipés de l'interface ePTO (prise de force électrique) disponible en option. Pour plus de flexibilité, les équipementiers peuvent

choisir parmi plusieurs configurations de disposition des blocs-batteries LionBatterie, et ce, en fonction des spécifications de construction sélectionnées.

## LionBatterie alimente l'avenir de Lion Électrique

Installée pour la première fois sur le Lion5, LionBatterie est un système de batterie breveté de 800 V qui est composé d'un système de gestion de la batterie (SGB), d'un système de gestion thermique de la batterie (SGTB), ainsi que de modules de batteries et de blocs-batteries. Le bloc-batterie LionBatterie a été spécialement conçu pour optimiser la performance, l'intégration et le conditionnement à l'ensemble de la gamme de camions et d'autobus commerciaux de Lion. Grâce au bloc-batterie LionBatterie, le Lion5 disposera d'une autonomie jusqu'à 200 milles (environ 320 km) et pourra être rechargé à 80 % en une heure et demie.

## Votre réussite, on en fait notre affaire !

Comme pour tous les produits de Lion Électrique, les gestionnaires de flottes qui envisagent d'acquérir le Lion5 ont un accès direct à l'équipe Réussite Client de Lion, qui est composée d'experts soutenant la transition électrique des clients et qui s'assure de leur réussite. Ce soutien englobe des services tels que LionÉnergie, LionBeat, LionCapital Solutions, BrightSquad et LionSubventions, qui s'occupent respectivement de l'infrastructure de recharge, du système de télémétrie breveté, de l'aide au financement, de la formation à la conduite, l'entretien et la sécurité et de l'obtention de subventions.

## À PROPOS DE LION ÉLECTRIQUE

Lion Électrique est un fabricant innovant de véhicules zéro émission. Nous pensons, concevons et produisons des camions commerciaux urbains 100 % électriques de classe 5 à classe 8 et des autobus et minibus tout électriques pour le transport scolaire, adapté et collectif. Lion est un leader en électrification des transports en Amérique du Nord et conçoit, fabrique et assemble plusieurs pièces de ses véhicules : châssis, ensembles de batteries, cabines de camions et carrosseries d'autobus.

Toujours à l'affût des nouvelles technologies, les véhicules Lion possèdent des caractéristiques uniques qui sont adaptées à la réalité des utilisateurs et de leurs besoins quotidiens. Nous croyons que l'électrification des transports est un catalyseur majeur pour l'amélioration de notre société, de notre environnement et surtout, de notre qualité de vie. Les actions de Lion sont négociées à la Bourse de New York et à la Bourse de Toronto sous le symbole « LEV ».

## MISE EN GARDE CONCERNANT LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Le présent communiqué contient de l'« information prospective » et des « déclarations prospectives » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables et au sens donné au terme forward-looking statements dans la loi des

États-Unis intitulée Private Securities Litigation Reform Act of 1995 (collectivement, les « déclarations prospectives »). Dans le présent communiqué, les déclarations qui ne sont pas des faits historiques, notamment des déclarations relatives aux engagements de Lion et du fournisseur aux termes du contrat d'approvisionnement de cellules ainsi qu'aux volumes attendus de cellules lithium-ion pour les batteries devant être fournies aux termes de ce contrat, constituent des déclarations prospectives et devraient être évaluées comme telles.

Les déclarations prospectives se reconnaissent par l'utilisation de termes comme « croire », « pouvoir », « continuer », « prévoir », « avoir l'intention de », « s'attendre à », « devoir », « planifier », « projeter », « potentiel », « sembler », « rechercher », « futur », « cibler » ou d'autres expressions similaires, notamment l'emploi du futur ou du conditionnel, et d'autres énoncés qui prédisent ou indiquent des tendances ou des événements futurs ou qui n'énoncent pas des faits historiques, bien que toutes les déclarations prospectives peuvent ne pas nécessairement contenir ces termes. Ces déclarations prospectives sont fondées sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses que Lion juge raisonnables lorsqu'elles sont faites, notamment le fait que Lion sera en mesure de retenir et d'embaucher du personnel clé et de maintenir des relations avec les clients, les fournisseurs ou d'autres partenaires commerciaux, que Lion continuera d'exploiter ses activités dans le cours normal de ses affaires, que Lion sera en mesure de mettre en œuvre sa stratégie de croissance, que Lion sera en mesure d'achever avec succès et en temps opportun la construction de son usine de fabrication aux États-Unis ainsi que de son usine de batteries et de son centre d'innovation au Québec, que Lion ne subira pas de problèmes liés à la chaîne d'approvisionnement ou d'importante interruption d'approvisionnement en matières premières à des conditions concurrentielles, que Lion sera en mesure de maintenir sa position concurrentielle, que Lion continuera d'améliorer ses contrôles internes et systèmes opérationnels, financiers et autres pour gérer sa croissance et son envergure, que ses résultats d'exploitation et sa situation financière ne seront pas touchés défavorablement, que Lion sera en mesure de bénéficier, directement ou indirectement (notamment par l'intermédiaire de ses clients), de subventions gouvernementales et d'incitations économiques au cours des périodes à venir et que Lion sera en mesure d'obtenir les fonds supplémentaires dont elle a besoin, au cours des périodes à venir, s'il y a lieu, par un financement par capitaux propres ou un financement par emprunt à des conditions acceptables pour elle. Ces estimations et ces hypothèses sont formulées par Lion à la lumière de l'expérience de son équipe de direction et de la perception de celle-ci des tendances passées, de la situation actuelle et des événements futurs prévus, ainsi que d'autres facteurs que la direction juge appropriés et raisonnables dans les circonstances. Cependant, rien ne garantit que ces estimations et hypothèses se révéleront exactes.

De par leur nature, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes parce qu'elles se rapportent à des événements et dépendent de circonstances qui pourraient se produire ou non à l'avenir. Lion estime que ces risques et incertitudes comprennent, sans s'y limiter, les éléments suivants : tout changement défavorable dans la conjoncture économique, commerciale, des marchés, financière, politique et juridique générale aux États-Unis ou au Canada, y compris les conséquences des incertitudes actuelles relatives à l'inflation et aux

taux d'intérêt; toute incapacité à répondre aux besoins commerciaux de ses clients; toute incapacité à fabriquer et à distribuer ses véhicules à grande échelle de manière efficace et économique; toute retombée négative de la guerre entre la Russie et l'Ukraine, qui continue d'affecter les marchés économiques et financiers mondiaux et d'exacerber les défis économiques actuels; toute incapacité à intensifier la fabrication des produits de Lion et à respecter les étapes et les échéanciers des projets de construction et des autres projets; toute incapacité à mettre en œuvre la stratégie de croissance de la Société; toute fluctuation défavorable et la volatilité de la disponibilité ou du prix des matières premières contenues dans les composants nécessaires à la fabrication des produits de la Société; l'issue de toute procédure judiciaire qui pourrait être intentée par la Société ou contre elle de temps à autre; toute incapacité à réduire les coûts totaux d'acquisition des véhicules électriques vendus par la Société au fil du temps; la dépendance à l'égard de fournisseurs clés et toute incapacité à maintenir un approvisionnement ininterrompu en matières premières; la dépendance à l'égard de ses gestionnaires clés et toute incapacité à attirer ou à retenir du personnel clé; les pénuries de main-d'œuvre (notamment en raison du départ d'employés, du roulement du personnel et de demandes de salaires plus élevés) qui peuvent obliger la Société à fonctionner à une capacité réduite, à réduire sa production et ses niveaux de livraison ou à revoir à la baisse ses plans de croissance, et qui pourraient poser des problèmes supplémentaires liés à la rémunération des employés; toute incapacité à répondre aux attentes des clients de la Société quant aux produits, spécifications et services; toute incapacité à maintenir la position concurrentielle de la Société; l'incapacité à réduire les coûts d'approvisionnement de la Société au fil du temps; toute incapacité à maintenir et à améliorer la réputation et la marque de la Société; toute réparation ou tout remplacement important de produits en raison de réclamations au titre de la garantie ou de rappels de produits; toute défaillance des systèmes de technologie de l'information ou toute atteinte ou tout incident en matière de cybersécurité et de confidentialité des données; tout événement ou circonstance qui se traduirait par l'incapacité de la Société à convertir son carnet de commandes en ventes réelles, y compris la réduction, l'élimination ou l'application discriminatoire de subventions gouvernementales et d'incitations économiques; toute incapacité à contracter une police d'assurance adéquate ou toute augmentation des coûts d'assurance; et les catastrophes naturelles, les épidémies ou les pandémies, les boycottages et les événements géopolitiques, tels que des troubles civils et des actes de terrorisme, le conflit militaire actuel entre la Russie et l'Ukraine ou des perturbations similaires.

Ces risques et d'autres risques et incertitudes liés aux activités de Lion sont décrits plus en détail à la rubrique 23.0, « Facteurs de risque », du rapport de gestion de la Société (le « rapport de gestion ») pour les exercices clos les 31 décembre 2021, 2020 et 2019, et à la rubrique 3.D, « Facteurs de risque » du rapport annuel de la Société sur formulaire 20-F pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Nombre de ces risques sont indépendants de la volonté de la direction de Lion, qui ne peut ni les contrôler ni les prévoir. Toutes les déclarations prospectives incluses dans ce communiqué sont expressément formulées dans leur intégralité sous réserve des avertissements contenus dans le présent document et les facteurs de risque inclus dans le rapport de gestion annuel de la Société pour l'exercice 2021 et dans d'autres documents déposés auprès des autorités canadiennes de réglementation des

valeurs mobilières compétentes et de la Securities and Exchange Commission.

Compte tenu de ces risques, incertitudes et hypothèses, le lecteur ne devrait pas se fier indûment à ces déclarations prospectives. De plus, les déclarations prospectives ne sont valables qu'à la date à laquelle elles ont été formulées. Sauf dans les cas où les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent, Lion n'assume aucune obligation, et se dégage expressément de tout devoir, de mettre à jour, de réviser ou d'examiner tout renseignement prospectif, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou d'autres facteurs.

SOURCE La Compagnie Électrique Lion